

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1507

présenté par  
M. Chassaigne

-----  
à l'amendement n° 159 de la commission des affaires économiques  
-----

**à l'ARTICLE 6**

I. – Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours »,

les mots :

« trente jours ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 et 4 de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.